



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par convocation en date du 11 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Éric BRINGEL.

Etaient présents : M. Bertrand ALBISSE, M. Sébastien GASSER, Mme Christine METZGER, M. Christophe SCHÄRER, M. Jonathan SAUNER, M. Etienne PERRIN et Mme Sophie VANDERSOUPEL

Absent excusé : M. Mathieu HUG et M. Jean-Marc RUFF

Procuration : M. Mathieu HUG à M. Bertrand ALBISSE

Mme Sophie VANDERSOUPEL est nommée secrétaire de séance.

POINT 01

Approbation du compte rendu du 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2025 et a signé le registre des délibérations.

POINT 02

PETR : Avenant à la convention de récolelement

Considérant la nécessité de faire évoluer ces points au travers d'un avenant à la convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 à L.5111-8 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.461-1 à L463-1), R.462-6 et suivants ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le projet d'avenant à la convention d'assistance au contrôle et à la conformité des autorisations d'urbanisme délivrées par la commune proposé par le PETR du Pays du Sundgau et adoptée lors du conseil syndical du 9 juillet 2025 ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant qui décrit les nouvelles modalités de financement et le processus d'organisation des contrôles obligatoires ;
- Autorise le maire à signer tout acte d'engagement et lancer toutes actions, communications ou promotions de cette opération ;
- Autorise le maire à procéder à toute initiative et d'accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération.

POINT 03

Fonds Communal Alsace – Préservation de la Maison Clairval de BELLEMAGNY en vue d'en faire un lieu d'accueil et de séminaire

Vu l'existence d'un « fonds communal Alsace » de la Collectivité européenne d'Alsace, dont la vocation est d'aider les communes à financer les projets d'investissements locaux ;

Vu que chaque commune a la possibilité de présenter trois projets maximums sur la période du mandat municipal actuel jusqu'au 30 septembre 2025 ;

Vu que le montant plafond de soutien cumulé est de 100 000 € ;

Vu qu'aux termes du règlement du Fonds Communal Alsace, une ou plusieurs communes ont la possibilité de céder à un autre porteur l'un de ces 3 projets et donc de lui permettre de déposer un dossier en lieu et place ;

Vu que dans ce dernier cas de figure, la subvention sera attribuée à ce tiers et viendra donc grever le montant maximum de soutien possible sur la période 2022-2025 à la commune.

Vu le projet de la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY de sauvegarde et de rénovation de la maison Clairval ancien orphelinat de BELLEMAGNY puis IMP, afin d'en faire un lieu d'accueil et de séminaire.

Vu que la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY s'engagera par convention de partenariat avec les communes ayant délégué leur possibilité de déposer une demande au Fonds Communal Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace à mettre à disposition gracieusement les locaux rénovés de la Maison Clairval sur demande et que cette convention n'aura aucune incidence financière pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de céder un de ses projets à la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY, pour son projet de préservation et de rénovation de la Maison Clairval en vue d'en faire un lieu d'accueil et de séminaire dans la limite de l'enveloppe restante au Fonds Communal Alsace soit 76 446 €.
- **Autorise** le Maire à signer la future Convention de partenariat entre les communes participantes, la Congrégation des bénédictines adoratrices de BELLEMAGNY et la Collectivité européenne d'Alsace.

POINT 04	ONF : travaux 2025/2026
-----------------	--------------------------------

Le Maire présente au Conseil Municipal le détail du programme des travaux d'exploitation 2025/2026.

L'ONF propose d'exploiter le bois dépérissant sur toutes les parcelles.

Le Conseil Municipal, après examen des documents présentés, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme de travaux d'exploitation 2025/2026 tel qu'il est présenté par l'Office National des Forêts ;
- DONNE délégation au Maire pour signer le programme modifié et pour approuver par voie de conventions ou de devis sa réalisation dans les limites des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- PREVOIT les crédits correspondants.

POINT 05	Forêt : achat d'une parcelle – changement de notaire
-----------------	---

- Vu la délibération en date du 25 mars 2025 autorisant l'acquisition d'une parcelle de forêt cadastrée section 04 parcelles 145 et 70 située respectivement à Buethwiller et Wolfersdorf,
- Considérant la nécessité de modifier l'étude notariale initialement désignée pour mener à bien cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La délibération en date du 25 mars 2025 demeure valable en ce qui concerne l'autorisation d'acquisition de la parcelle de forêt mentionnée.
- L'étude notariale initialement chargée du dossier est remplacée par l'étude notariale SCP Arnaud OBRINGER et Virginie KLEIN de Dannemarie qui sera désormais compétente pour mener à bien l'ensemble des démarches relatives à cette acquisition.
- Le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

POINT 06	Association foncière : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Buethwiller
-----------------	---

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de l'Association Foncière de Buethwiller.

Il appartient à la commune de nommer 3 membres titulaires et 2 suppléants

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DESIGNE, en qualité de membres à voix délibérative du Bureau de l'Association Foncière de Buethwiller, les propriétaires fonciers :

Le Maire : Eric BRINGEL

Titulaires : M. Gilles STEMMELEN, M. Jean-Luc HAENNIG

Suppléants : M. Bernard RUFF, M. François ELLERBACH

Et prend note que la Chambre d'Agriculture a désigné les membres suivants :

Titulaires : M. Philippe REIN, M. Jean-Claude ZENNER, M. Nicolas HAEBIG

Suppléants : M. Raphaël MARTIN, M. Mathieu LEY

POINT 07	Divers
-----------------	---------------

Urbanisme

Demandeur		Objet	Demande		
			En cours	Accordée	Refusée
COLIN DAVID 40 rue Principale 22/07/2025	DP	Construction d'un abri de jardin de 15 m ²		X	
MATHIS Etienne 11 rue Principale 01/08/2025	DP	Isolation extérieure et pose d'un toit vitré sur balcon existant	X		
SCHEUBEL Rudy 69 rue Principale 09/09/2025	DP	Pose d'un portail et création d'un abri démontable	X		
STOESSEL Olivier 1A rue Principale 20/05/2025	DP	Clôture avec portillon		X	
BONZANI Michel 12 rue de l'Etang 27/06/2025	DP	Construction d'un carport		X	

Dates des prochaines battues

Les prochaines battues auront lieu :

- Dimanche 16 Novembre 2025
- Dimanche 7 Décembre 2025
- Dimanche 21 Décembre 2025
- Dimanche 18 Janvier 2026

Rue des Jardins

La rue des Jardins sera prochainement macadamisée. Les propriétaires des terrains nécessaires à la création de cette voie ont trouvé un accord et ont accepté de céder leurs parcelles à la commune, permettant ainsi la réalisation du projet. Un devis a été demandé.

Acquisition d'un ordinateur portable

Un nouvel ordinateur portable a été acquis par la commune en raison de la mise à jour obligatoire vers Windows 11 pour des raisons de sécurité. L'ancien matériel, âgé de 10 ans, n'était pas compatible avec cette mise à jour.

Système de vidéoprotection

Le système de vidéoprotection est installé mais pas encore opérationnel. Le raccordement électrique a été effectué, toutefois le tirage de la fibre reste à réaliser avant la mise en service complète.

Fêtes et cérémonies

a) Mise en place du sapin de Noël

Les élus décident d'installer le sapin de Noël à l'entrée du village. L'installation du sapin sera organisée le samedi 15 novembre 2025. Le sapin sera décoré le 16 novembre 2025.

b) Fête de Noël des Ainés

La date est fixée au dimanche midi 11 janvier 2026.

Le repas aura lieu au restaurant « A l'Arbre Vert » à Eglingen.

Les crédits pour l'organisation de la Fête de Noël des personnes âgées seront prévus à l'article 6234 du budget primitif 2026.

c) Cadeaux de Noël des personnes âgées :

Les élus décident d'offrir un cadeau de Noël aux personnes qui n'assistent pas au repas de Noël.

Prix du cadeau fixé à 18€ maximum par personne

Les crédits seront prévus au BP 2026 article 6238.

d) Vœux du Maire

La date est fixée au dimanche 11 janvier 2026 à 10h30, au Foyer des Donneurs de Sang.

Itinéraire cyclable et limitation de tonnage dans le village

Les élus souhaitent attendre afin de constater l'impact de la vidéoprotection sur la fréquentation de la piste cyclable.

Par ailleurs, il a été décidé de modifier l'arrêté en vigueur : l'utilisation de la piste sera autorisée aux habitants de Traubach-le-Bas et de Buethwiller, tandis que l'accès restera interdit aux tracteurs non agricoles ainsi qu'aux camions. Il est également prévu d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans l'ensemble du village, à l'exception de la desserte locale.

Archives communales

L'archiviste est intervenu la semaine dernière et l'archivage ancien arrive progressivement à son terme. Il reste encore un à deux jours de travail avant de pouvoir passer à la phase suivante, qui concerne les archives numériques. Parallèlement, les archives destinées à la destruction vont prochainement être traitées. Un devis a été demandé à l'entreprise Neutralis, basée à Pfastatt, qui délivrera un certificat de destruction. Au total, environ 450 kg de documents seront détruits, après validation préalable par les Archives Départementales.

Gaz Presbytère

La nouvelle cuve de gaz va être installée le 30 septembre 2025. Nous n'avons pas encore de date de mise en service.

POINT 08	ONF : Etat d'assiette 2027
-----------------	-----------------------------------

L'ONF a établi un projet d'assiettes de coupes qu'il convient d'approuver.

Cet état permet d'arrêter les parcelles forestières qui seront martelées, en application de l'aménagement de la forêt. (2009-2028)

1 parcelle forestière est concerné par ce martelage en 2027

Groupe	UG	Surf. UG	Volume m3
régénération	6_r	3,03	40

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'état d'assiette 2027.

Fin de la séance à 21h25.

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie

.....